

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 11 juin 2026
DEL-2026-79**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 38
* de Représentés : 9
* de Votants : 47 Pour : 47 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. François ROSSI (1^{er} adjoint pour la commune de Carchetu Brusticu), M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Jean-Noël LUCIANI, M. Olivier MARTINEZ, Mme Marie-Ange MAZZONI, M. Nicolas MAZZONI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Maguy HOURTOLOU, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Pascal BIAGGI, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pascal SARTI, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

**Objet : Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés -
Modification de la délibération n°DEL2022-09 en date du 23 février 2022.**

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 juin 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2026. L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n°DEL2022-09 en date du 23 février 2022, il a été approuvé le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Imposé par le code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement de collecte est un document structurant qui délimite le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), définit

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

les règles d'utilisation du service public pour les différents usagers ménagers et non ménagers et présente les différentes modalités de collecte (consignes de tri, bacs à disposition, lieux et horaires de présentation...). Ce règlement présente les conditions d'exécution et les droits et obligations des intervenants dans le cadre du service public proposé.

Le Président propose de modifier la délibération n°DEL2022-09 en date du 22 février, en intégrant à l'article 2 .1.3 « les encombrants », l'annexe n°1 relative au règlement du service de collecte des encombrants ménagers et assimilés ».

Ce règlement de service, établi en application de l'article L.2224-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a pour objet de définir les conditions d'organisation et d'exécution du service public de collecte des encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

VU le règlement du service de collecte des encombrants ménagers et assimilés, ci annexé ;

VU l'avis favorable de la commission déchets en date du 22 mai 2026 ;

VU l'avis du bureau ;

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- **D'approuver** la modification du règlement des déchets ménagers et assimilés en intégrant à l'article 2 .1.3 « les encombrants », l'annexe n°1 relative au règlement du service de collecte des encombrants ménagers et assimilés, ci -annexé.
- **De mandater** le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment sa notification aux communes membres.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président,



Antoine POLI